

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL DU 06 MARS 2017

Etaient présents : Flore Théron – Pascal FRAZZONI – Patrick BOSC – Marie-Aude SAINT-PIERRE – Rolland MEJEAN – Marthe PEDULLA – Claude BEAU – Gaspard PICANDET -Lydie MAURIGE

Absent excusé : Guillaume BELLATON

BUDGET PRIMITIF 2017

Fonctionnement :

Madame le maire déléguée rappelle le principe arrêté dans la charte de la commune nouvelle à savoir : une enveloppe communale est attribuée à chaque commune déléguée pour :

- les dépenses liées aux subventions aux associations (animations locales concerts d'hardi les arts) et aux fêtes et cérémonies (repas communal, voeux du maire etc...).

Il est proposé de reconduire les montants à hauteur de ce qui a été réalisé l'année 2016 soit :

- subventions aux associations : 14 000 €
- fêtes et cérémonies : 9 000 €

Investissement :

les projets pour 2017 ont été listés pour la commune déléguée de Quézac,

Lors du vote du Budget prévisionnel 2017 de la commune Gorges du Tarn Causses, les projets seront retenus au regard de la situation financière. Il est à noter que le chantier prioritaire demeure le pont monument.

PROGRAMME MANIFESTATIONS ETE 2017

Concerts d'Hardi les Arts :

Pascal FRAZZONI a rencontré les membres de l'Association. Il y aura comme l'année précédente deux concerts organisés sur la commune.

-Le 18 Juillet 2017 à Quézac en lien avec les P'tits Cailloux et la l'Association du GOL (Groupement des Oeuvres Liquides).

Le 07 Août 2017 à Blajoux à la salle des fêtes en lien avec le Comité des Fêtes de Blajoux. Pour ce concert, il y a lieu de prévoir un repas pour 5 personnes (musiciens).

Pour ces deux animations, l'association sollicite une participation de la commune déléguée de 1 600 €. Ce montant sera versé sur la ligne subvention aux associations.

LVO

Marie-Aude SAINT-PIERRE a contacté monsieur VALENTIN, responsable de l'Association Ludovic VALENTIN Organisation et lui a fait part de l'échec de l'organisation de l'arrivée de la course de VVT de 2016. Elle l'informe que le Budget Primitif pour 2017 sera restreint et ne pourra exéder 1 500 €. Toutefois, afin de prévenir tout désordre, il est proposé d'effectuer un repérage du circuit, Pascal Frazzoni, Lydie Maurige et Marie-Aude Saint-Pierre sont chargés de ce repérage. Marie-Aude Saint-Pierre doit arrêter la date avec Mr VALENTIN.

La Compagnie de Brunel Lemonier

Un spectacle de contes est proposé le **16 Juillet 2017**. Il s'agit d'un spectacle gratuit présenté par la compagnie l'Oeil du renard pour tout public.

Aucune subvention n'a été demandée.

PONT MONUMENT :

L'architecte a communiqué le DCE, ce qui a suscité diverses remarques notamment au niveau de la DRAC et du Service de la police de l'eau. La réunion du 07 mars avec la Maîtrise d'Oeuvre et les différents partenaires permettra d'apporter au DCE les corrections demandées.

Pont provisoire :

Le Sous Préfet garantit de mobiliser de la DETR pour cette opération distincte de la restauration du Pont Monument. En effet, le pont provisoire est un élément essentiel de sécurité pour assurer le passage en continu pour la desserte des habitants du hameau. Le dossier de demande de DETR doit être présenté au sous-préfet fin avril pour un envoi en mai.

ORGANISATION CHASSE A L'OEUF :

Comme chaque année, le jour de Pâques une chasse à l'oeuf est organisée. Cette année, cette animation aura lieu **le dimanche 16 Avril à 10 h 30**. Si les conditions météorologiques le permettent un parcours sera mis en place dans les rues du village pour la recherche des oeufs. Gaspard Picandet et Lydie Maurige sont chargés de l'organisation de cette manifestation.

PASSERELLE DE BLAJOUX :

Marie-Aude Saint-Pierre a fait le point sur l'état du dossier toujours en cours d'étude en sachant que les délais pour la finalisation du dossier de consultation sont contraints ; ce dossier doit être clôturé fin juin pour ce qui concerne la prise en charge par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Concernant la reconstruction d'une liaison entre les 2 rives, après suppression de l'actuelle passerelle, plusieurs hypothèses sont émises, il ressort qu'il convient de maintenir en permanence une liaison entre les hameaux de Blajoux et de la Chadenède avec un coût le plus raisonnable possible.

ACHAT DU TERRAIN DE L'ASSOCIATION DIOCESAINE

Madame le Maire a informé le Conseil Communal de l'acquisition de la parcelle cadastrée sous le numéro E 1131.

Il est proposé d'organiser une consultation des habitants afin de récolter leurs idées pour l'aménagement de cet espace. L'information fixant la date de ladite réunion sera diffusée dans le Bulletin Communal et par tout autre support (affiches, journaux etc).

QUESTIONS DIVERSES :

Organisation des élections :

- **Elections présidentielles**
- **Il est rappelé que la commune Gorges du Tarn Causses est dotée de 3 bureaux de vote, celui de Sainte-Enimie étant bureau centralisateur.**

► 1er tour : 23 avril 2017

Les bureaux de vote seront ouverts jusqu'à 19 h 00. Pour Quézac, il est proposé des tours de rôle avec des tranches horaires comme suit :

- de 8 h 00 à 11 h 00
- de 11 h 00 à 14 h 00
- de 14 h 00 à 17 h 00
- de 17 h 00 à 19 h 00

► 2ème tour : 07 Mai 2017

Marie-Aude Saint-Pierre signale qu'elle sera absente. Si besoin, en cas d'absence de Chantal, il est proposé de faire appel, pour la rédaction du procès verbal, à Stéphanie FRAZZONI.

– **Elections législatives**

▶ **1er tour : 11 Juin 2017**

Les bureaux de vote seront ouverts jusqu'à 18 h 00. Les élus seront présents. Il est proposé des tours de rôle avec des tranches horaires comme suit : - de 8 h 00 à 11 h 00

- de 11 h 00 à 14 h 00

- de 14 h 00 à 17 h 00

- de 17 h 00 à 18 h 00

▶ **2ème tour : 18 Juin 2017**

Stationnement interdit sur la place de la Fontaine à Quézac

Gaspard PICANDETsignale qu'il y a des véhicules qui stationnent régulièrement sur la place Auguste Plagnes et qu'ils limitent la marge de manoeuvre des habitants de la rue de la Tour. Des affichettes rappelant que le stationnement est interdit, seront apposées sur les pare-brises, en signalant que si le problème persiste, la gendarmerie sera sollicitée pour verbaliser.

La séance est levée à 20 h 00,